

PAR COURRIEL

[REDACTED]

La présente donne suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 18 juillet 2024 pour laquelle vous souhaitez obtenir :

*« [l]es bilans détaillés des réponses à chacun des questionnaires
[mentionnés dans le rapport de consultation sur l'encadrement et le
développement des énergies propres au Québec] »*

Conformément à l'article 47 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) (« la Loi sur l'accès »), nous vous informons que le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie détient deux documents en lien avec votre requête. Vous les trouverez ci-joints.

Si vous désirez contester cette décision, il vous est possible de le faire auprès de la Commission de l'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Je vous prie de recevoir, [REDACTED], l'expression de mes sentiments distingués.

Pierre Bouchard
Responsable de l'accès aux documents

AVIS DE RECOURS

Suite à une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la loi prévoit qu'une personne, dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels, peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

525, boulevard René-Lévesque Est, bureau 2.36
Québec (Québec)
G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

500, boulevard René-Lévesque Ouest, bur. 18.200
Montréal (Québec)
H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-4016
Télécopieur : 514 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant trois juges de la Cour provinciale, sur toute question de droit ou de compétence. Cet appel ne peut toutefois être porté qu'avec la permission d'un juge de la Cour provinciale. Ce juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

b) Délais et frais

L'article 149 prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour provinciale, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours de la décision, après avis aux parties et à la Commission d'accès à l'information. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la loi, par dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties dans les 10 jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.



Résultats de la consultation pour les initiés

Consultation sur l'encadrement
et le développement des
énergies propres du Québec

CONSULTATION SUR L'ENCADREMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES PROPRES AU QUÉBEC

189 répondants

Consultation pour les initiés à
partir d'un questionnaire
disponible en ligne du 2 juin au 1
août 2023.

À propos du questionnaire

2

Au total, le questionnaire contenait 36 questions incluant différents types de questions: à réponse unique, à échelle d'évaluation, à choix multiples, des questions ouvertes (option de réponse « Autre »). Un appel à participation a été fait aux initiés pour répondre au questionnaire, aucun échantillonnage n'a été réalisé. Aucune question à caractère démographique n'a été retenue. Seuls les questionnaires complétés sont comptabilisés pour l'analyse.

Exemples de questions:

- *Comment investir dans la transition énergétique sans causer de préjudice aux ménages à faibles revenus ou à revenus modestes?*
- *Parmi ces choix, lequel ou lesquels favoriseraient l'envoi d'un meilleur signal de prix aux consommateurs?*
- *Qui devrait avoir le rôle d'améliorer la prévisibilité des approvisionnements énergétiques et des infrastructures à développer?*
- *Qui devrait être responsable de l'élaboration d'un plan intégré?*
- *Quel serait le meilleur moyen d'augmenter la prévisibilité et la transparence quant au réseau de transport d'électricité?*



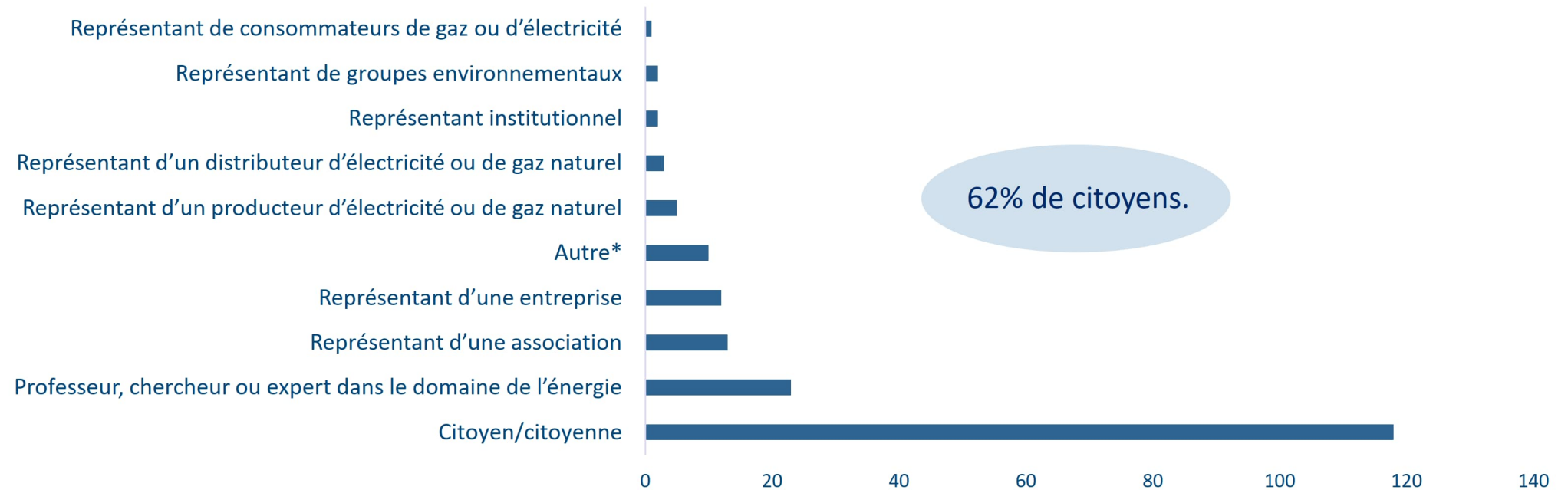
Questionnaire

- Questions générales
- Équilibre offre-demande
- Tarification
- Gouvernance – Mandat, fonctions et pouvoirs des intervenants
 - Gouvernement
 - Régie de l'énergie
 - Distributeurs
 - Planification intégrée
 - Transport d'électricité

Questions générales

Question 1

Vous participez à cette consultation en tant que :



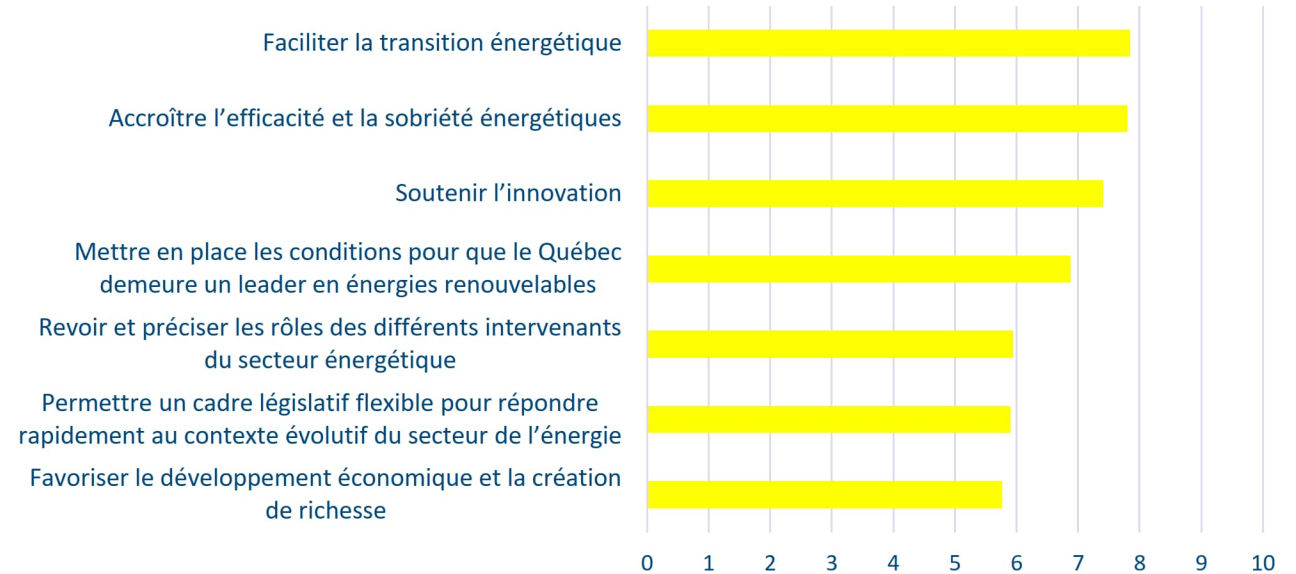
*Autres: ingénieur, consultant, ex-régisseur, biologiste, architecte, nom personnel, expert énergie solaire, distributeur électrique, conseiller en électrification des transports

Questions générales

Question 2

- Les initiés sont en faveur de plusieurs objectifs de la modernisation des lois en énergie. Ils sont par ailleurs neutres aux objectifs visant l'utilisation de cette loi comme moyen de favoriser le développement économique et de favoriser un cadre plus flexible. Ils semblent plutôt neutres à l'idée d'une révision des rôles des différents intervenants (contrairement aux répondants du questionnaire public, qui semblaient ouverts à revoir/préciser les rôles des intervenants du secteurs).
- Faciliter la transition énergétique arrive au premier rang (7,8\10), alors que les répondants du questionnaire public plaçaient l'accroissement de l'efficacité et la sobriété énergétique au premier rang (9/10)).

Sur une échelle de 1 à 10, à quel point êtes-vous en accord avec les objectifs de la modernisation des lois en énergie?



Légende:

Supérieur à 8 sont fortement en accord, en vert

Entre < 8 et > 6 sont moyennement en accord, en jaune

Moins de 6 sont en désaccord, en rouge

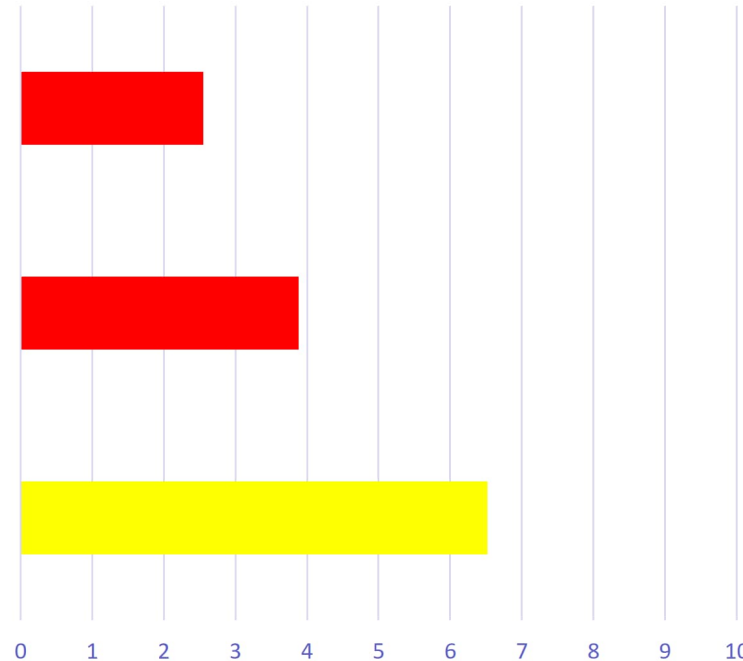
Équilibre offre - demande

Question 3

Hydro-Québec, dans ses activités de production, ne devrait pas pouvoir participer aux appels d'offres menés par Hydro-Québec dans ses activités de distribution pour de nouveaux approvisionnements en énergie

Pour les produits en puissance, Hydro-Québec devrait bénéficier d'une plus grande flexibilité dans le cadre de ses approvisionnements, par exemple en éliminant l'obligation d'aller en appels d'offres pour ce type de produits

Une planification concertée au sein d'Hydro-Québec entre ses activités de production et de distribution permettrait d'accélérer le déploiement de la production électrique afin de répondre aux besoins de la transition énergétique



Sur une échelle de 1 à 10, précisez votre niveau d'accord avec les énoncés suivants:

Afin de répondre à l'augmentation de la demande d'énergie, les répondants sont favorables à ce qu'Hydro-Québec puisse démontrer une plus grande concertation dans la planification de ses activités de production et de distribution.

Par ailleurs, ils sont défavorables à ce qu'HQ (production) ne puisse pas participer à ses appels d'offres (distribution).

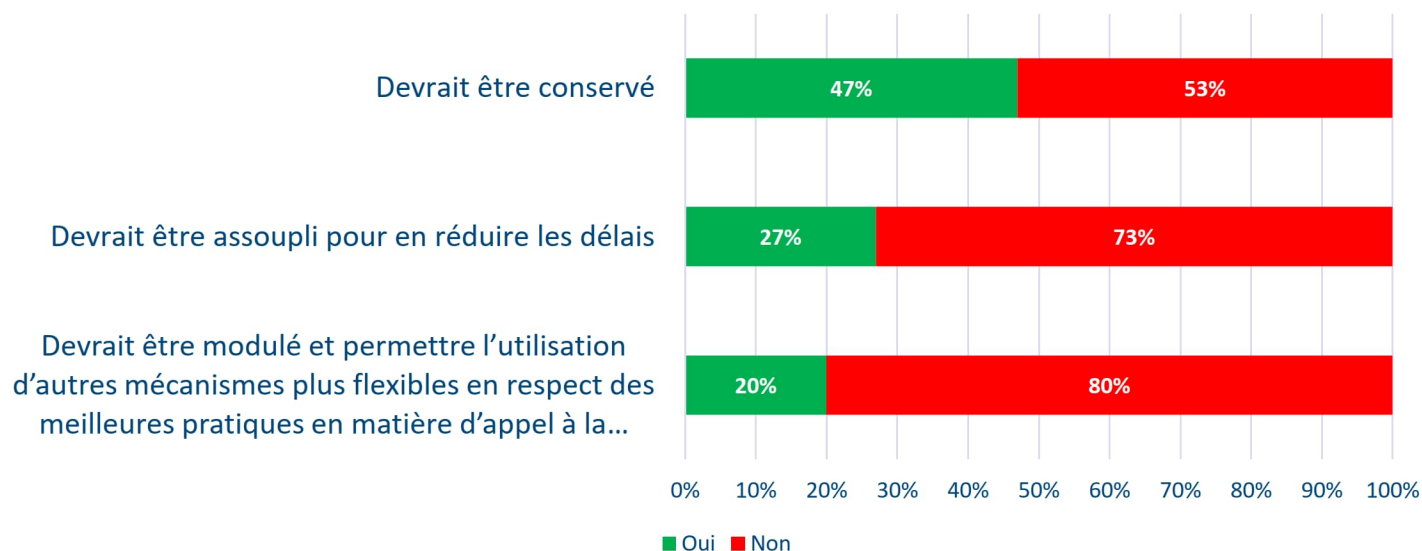
Ils sont également défavorables à l'idée de permettre à HQ d'éviter le processus d'appel d'offres pour les produits en puissance.

Équilibre offre - demande

Question 4

Ce processus a été mis en place pour assurer le traitement équitable et impartial des fournisseurs participant à un appel d'offres.

Selon vous, le processus :



47 % des répondants sont d'avis que le processus actuel d'appel d'offre et d'octroi (contrats d'approvisionnement requis pour satisfaire les besoins des marchés excédants l'électricité patrimoniale) devrait être conservé.

Question 5

59% pensent que la conclusion de contrats d'achat d'électricité de gré à gré entre un producteur d'électricité renouvelable et Hydro-Québec devrait continuer à être permise.

Équilibre offre - demande

Question 6

En matière de production, la mesure la plus favorisée par les experts est le stockage (contrairement au public, pour qui c'était la mesure la moins favorisée).

De façon générale, les experts sont favorables ou neutres avec toutes les mesures.

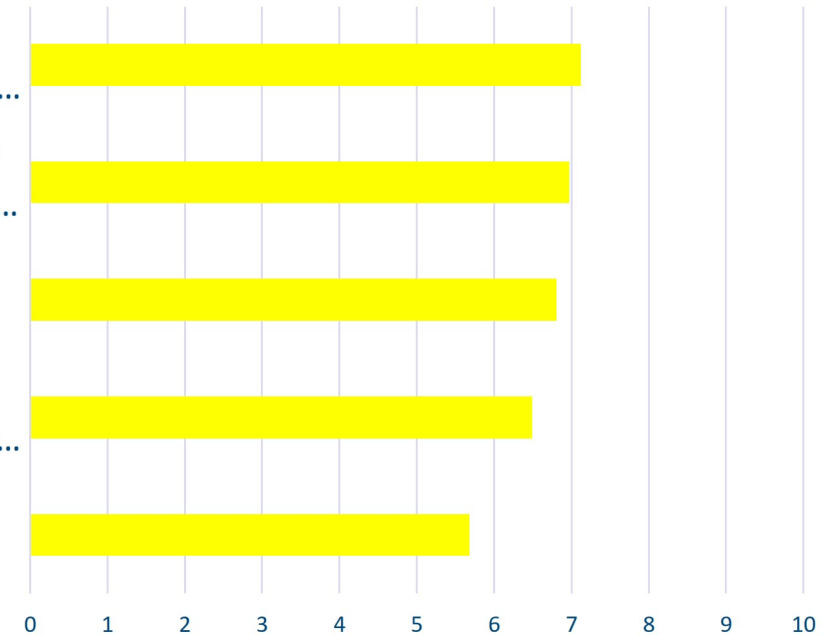
Le stockage d'énergie (ex. : batteries, accumulateurs de chaleur) devrait être...

Les bornes de recharge bidirectionnelles pour véhicules électriques (possibilité d'alimenter sa...)

L'autoproduction d'énergie devrait être encouragée

Les projets de production décentralisés, notamment dans les microréseaux, devraient...

Le mesurage net devrait être encouragé



Sur une échelle de 1 à 10, précisez votre niveau d'accord avec les énoncés suivants:

Équilibre offre - demande

Question 8

Veuillez classer les mesures suivantes de la plus prioritaire à la moins prioritaire pour répondre aux besoins du Québec en électricité.

Premiers au classement

- | | |
|---|---|
| 1. Efficacité énergétique | 6. Dév. énergie thermique à la bioénergie |
| 2. Augmentation de la capacité des ouvrages existants | 7. Importation d'électricité |
| 3. Développement énergie éolienne | 8. Dév. énergie thermique au gaz naturel |
| 4. Développement énergie solaire | |
| 5. Dév. petites centrales hydrauliques | |

Derniers au classement

Public et experts partagent le même avis: **l'efficacité énergétique, la modernisation des ouvrages existants et le développement d'énergie intermittente** sont, selon eux, les mesures les plus appropriées afin de répondre aux besoins du Québec en électricité.

Question 9

53% des répondants sont toutefois défavorables à l'idée de permettre l'ouverture des marchés en autorisant les contrats entre un producteur d'électricité privé et un acheteur dans certaines conditions comme une solution pour répondre à la demande croissante en électricité.

Équilibre offre – demande

Bioénergies

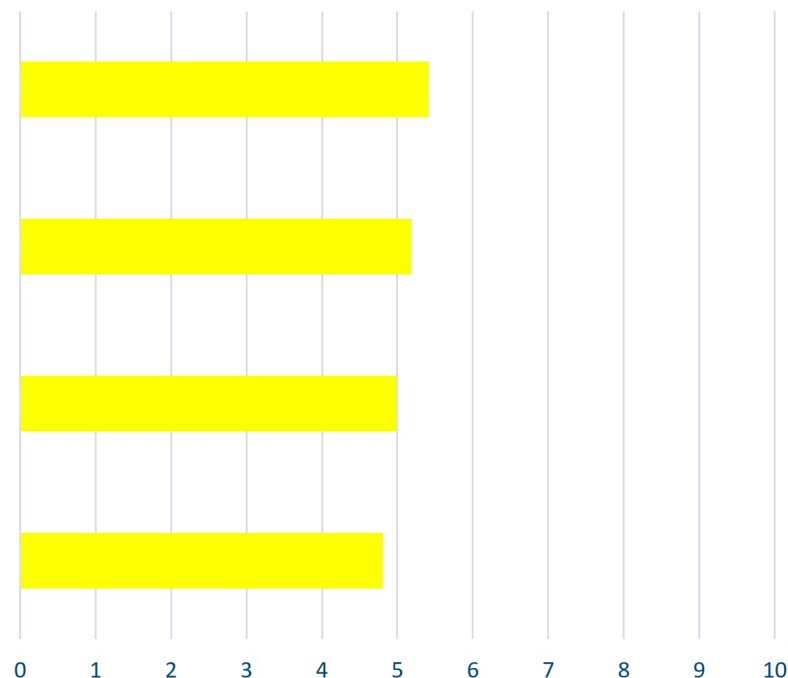
Question 10

Le Québec ne peut pas miser seulement sur l'électricité pour décarboner son économie : il doit aussi miser sur les bioénergies, dont le gaz naturel renouvelable et les biocarburants, ainsi que sur l'hydrogène vert.

Le gouvernement devrait mettre en place des incitatifs financiers pour encourager l'utilisation des bioénergies qui sont souvent plus chères que les énergies fossiles

Le Québec doit augmenter sa production et sa consommation de gaz naturel renouvelable pour remplacer le gaz naturel d'origine fossile

La production de bioénergies soutient l'activité économique dans les régions du Québec



À l'image des répondants du questionnaire public, les répondants experts sont plutôt neutres aux initiatives visant le développement des bioénergies.

Leur avis est également neutre à l'effet que d'investir dans de telles énergies se traduirait par un impact positif sur l'activité économique des régions.

Sur une échelle de 1 à 10, précisez votre niveau d'accord avec les énoncés suivants:

Équilibre offre - demande

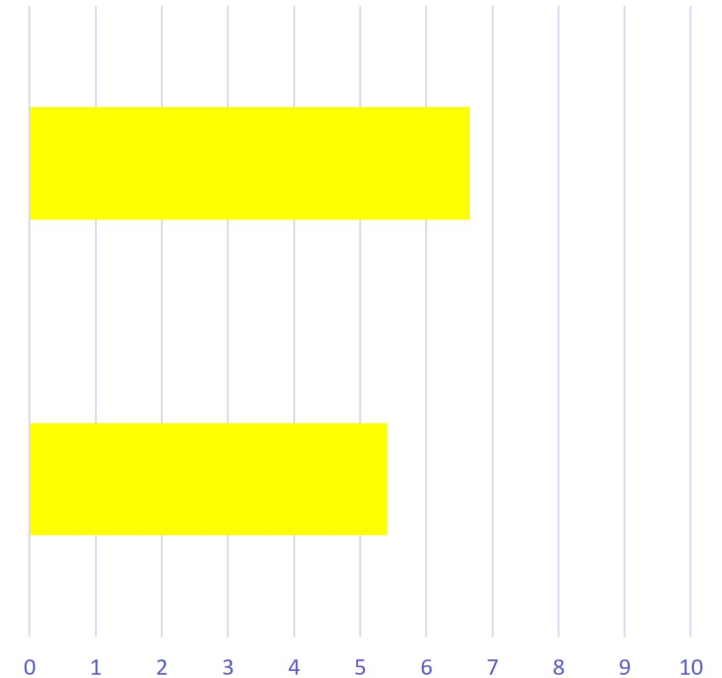
Question 11

Les répondants experts sont neutres à l'idée que le surcoût du GNR soit payé par l'ensemble des consommateurs de gaz.

Ils sont également neutres à l'idée du développement de la filière locale de production de GNR.

Les distributeurs de gaz naturel devraient avoir l'obligation de présenter à la Régie de l'énergie une planification du réseau gazier pour favoriser la production locale de GNR

Les coûts de raccordement et d'adaptation des réseaux pour intégrer une production québécoise de GNR devraient être intégrés dans les tarifs des consommateurs de gaz naturel



Sur une échelle de 1 à 10, précisez votre niveau d'accord avec les énoncés suivants:

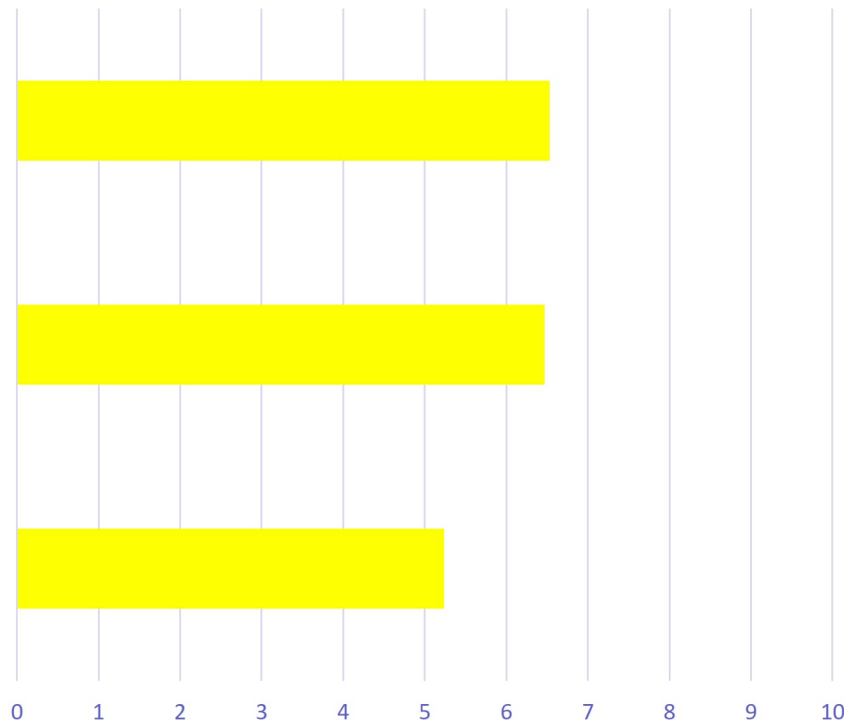
Tarification

Question 12

La Régie de l'énergie devra intégrer dans la fixation des tarifs d'énergie les coûts supplémentaires nécessaires pour atteindre les objectifs de décarbonation et d'électrification

Le gouvernement devra identifier d'autres sources de financement à l'intérieur de son cadre financier

Hydro-Québec devra assumer les coûts supplémentaires par une baisse des dividendes versés au gouvernement (à titre informatif, 75 % des bénéfices nets d'Hydro-Québec sont versés sous...



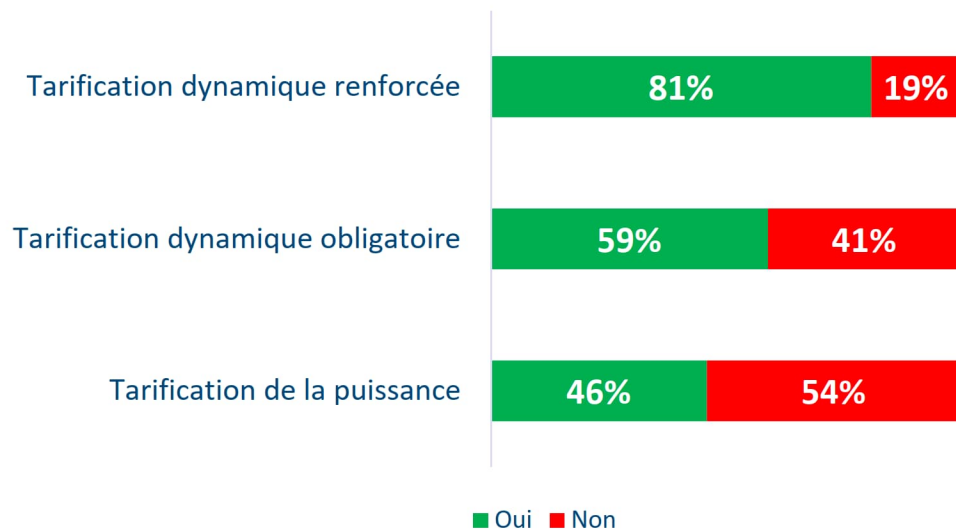
Public et experts partagent le même avis: la Régie de l'énergie devrait intégrer les coûts supplémentaires dans la fixation des tarifs d'énergie et ils sont d'avis que le gouvernement devra trouver d'autres sources de financement.

Ils sont par ailleurs neutres à l'idée qu'HQ ne devrait pas assumer les coûts supplémentaires par une baisse des dividendes au gouvernement.

Sur une échelle de 1 à 10, précisez votre niveau d'accord avec les énoncés suivants:

Tarification

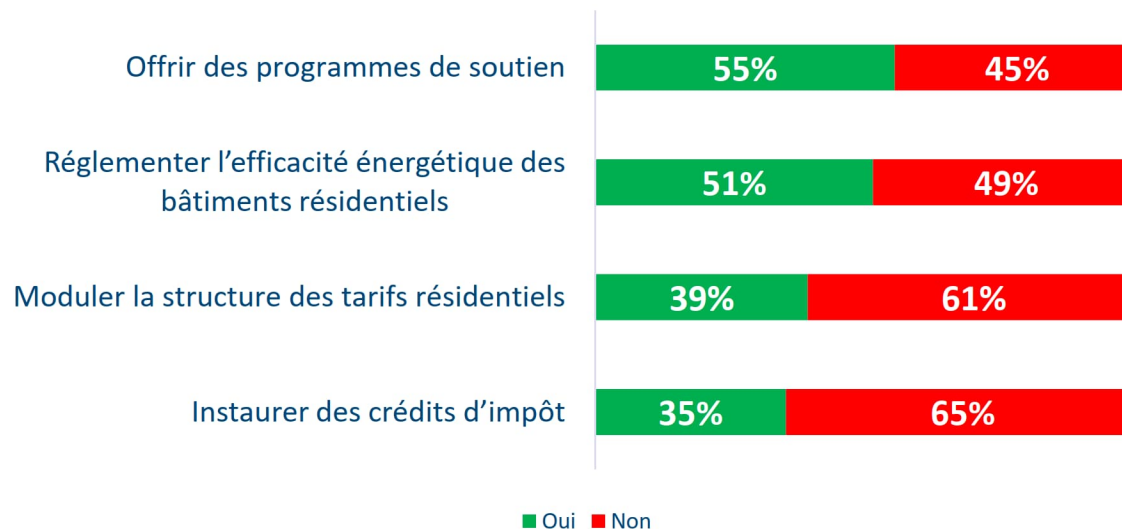
Question 14



81% des répondants sont d'avis que la tarification dynamique renforcée est une bonne façon d'envoyer un meilleur signal de prix aux consommateurs.

Question 15

Public et experts partagent le même avis: l'instauration de crédit d'impôt ne permettrait pas de mitiger les préjudices causés aux ménages à faibles revenus .

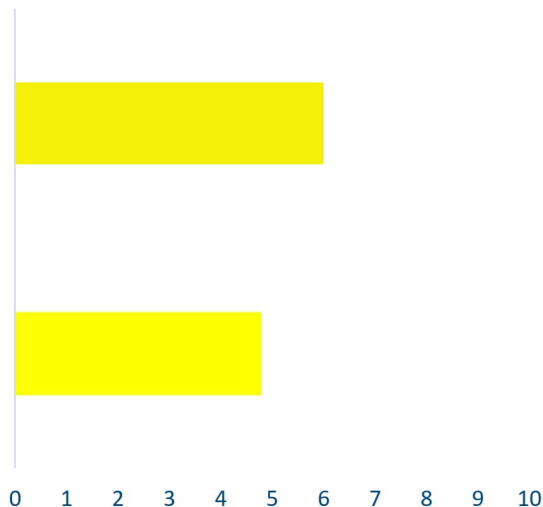


Tarification

Question 18

La formule de tarification devrait être revue pour qu'un seul tarif de gaz naturel s'applique, afin que l'ensemble des consommateurs assument les coûts du verdissement du réseau gazier

Les distributeurs devraient pouvoir moduler à la baisse le tarif du GNR pour favoriser la consommation volontaire



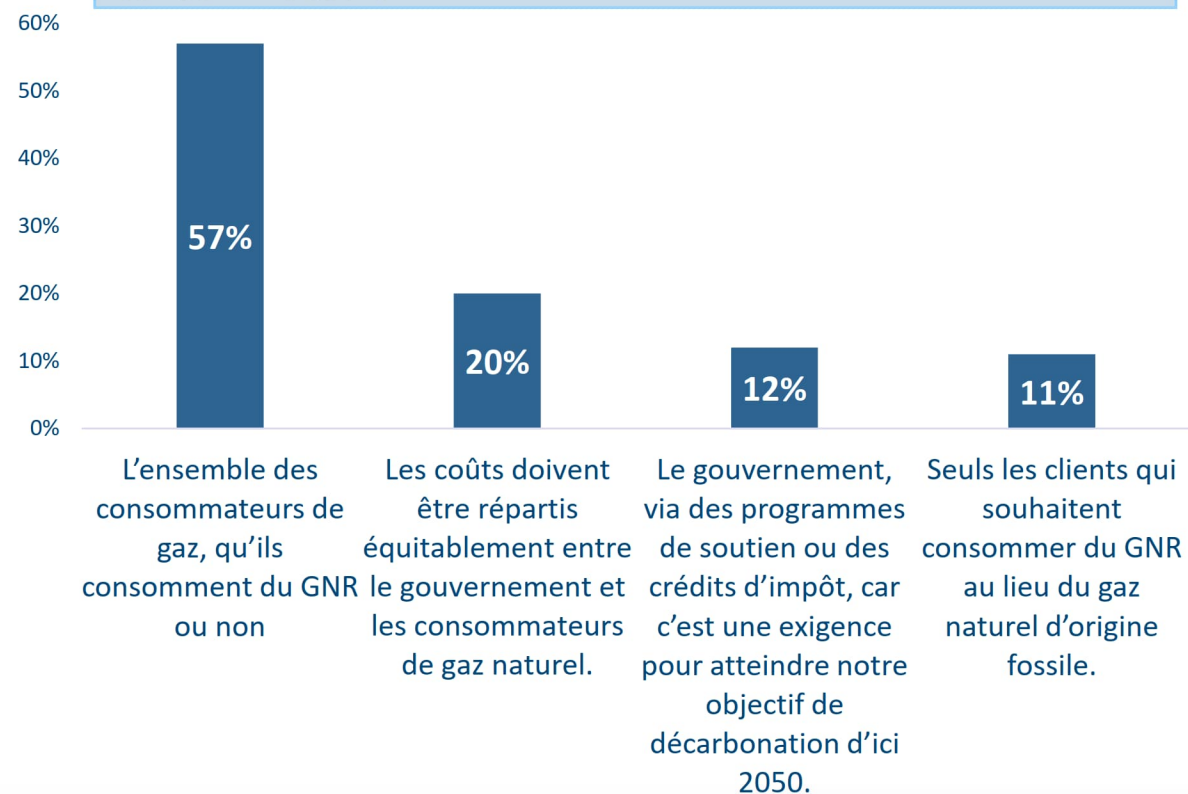
Question 18: Sur une échelle de 1 à 10, précisez votre niveau d'accord avec les énoncés suivants:

Les répondants sont neutres à l'idée de revoir la tarification du GNR.

Question 19

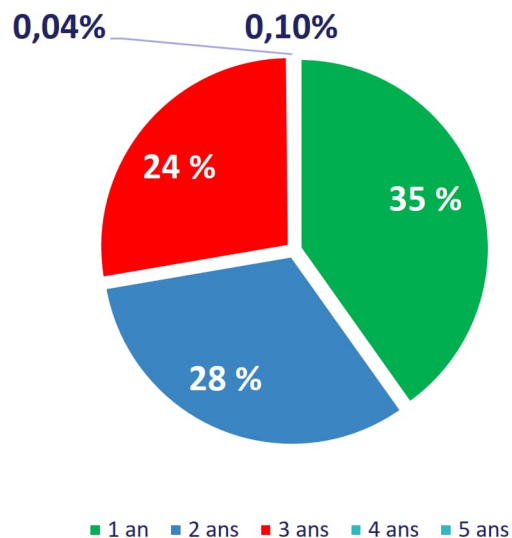
14

Experts et public partagent le même avis: en matière de décarbonation, **la majorité** répondants sont d'avis que les coûts devraient être supportés par l'ensemble des consommateurs.



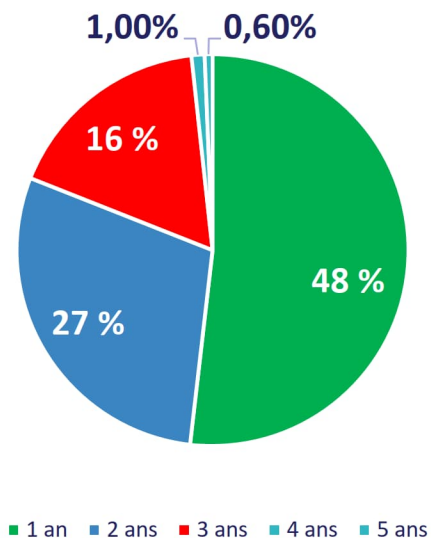
Tarification

Question 20



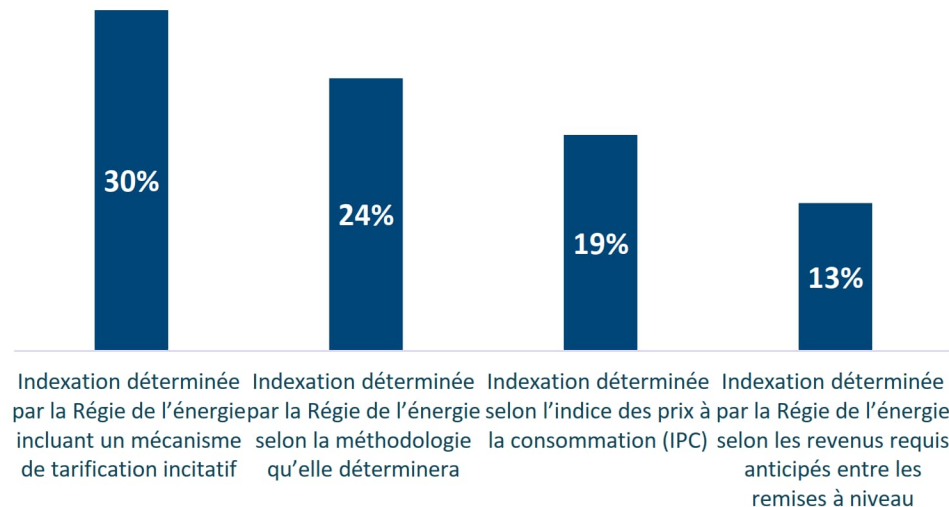
83 % des répondants sont d'avis que les tarifs de distribution d'électricité devraient être fixés par la Régie au maximum tous les 3 ans.

Question 21



91 % des répondants sont d'avis que les tarifs de gaz naturel devraient être fixés au maximum tous les 3 ans.

Question 22

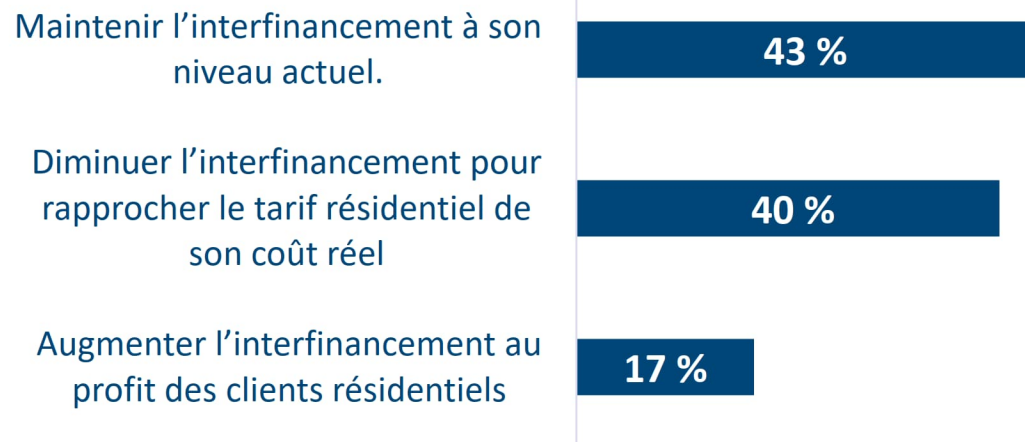


Autres: 13%

Les répondants privilégient (54 %) une indexation des tarifs de gaz et d'électricité par la Régie en incluant un mécanisme de tarification incitatif ou selon sa méthodologie propre.

Tarification

Question 23



Contrairement aux résultats de la consultation publique, les experts sont partagés.

Ils sont favorables de façon presque équivalente à l'idée de maintenir à la fois l'interfinancement à son niveau actuel et à l'idée de le diminuer.

En comparaison, le public favorisait le maintien de l'interfinancement et son augmentation.

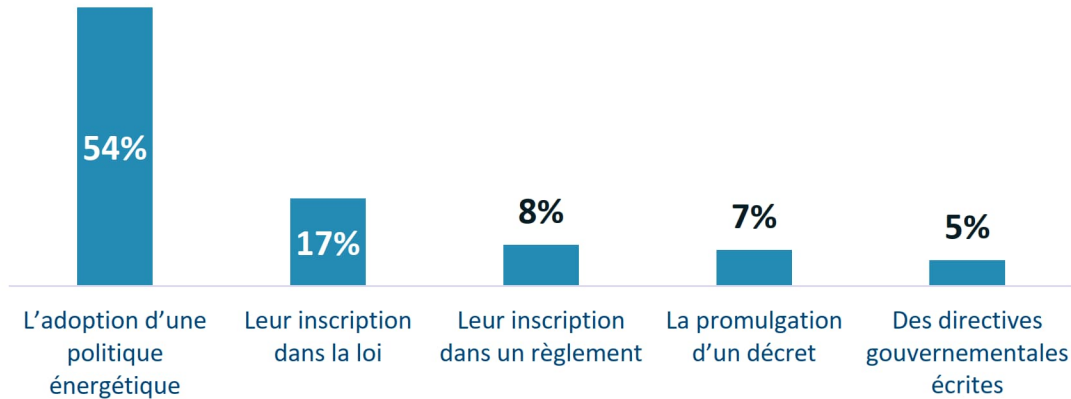
Question 16

Changements de comportements de consommation énergétique

Les répondants experts ainsi que ceux du public partagent le même avis: la façon la plus efficace de changer les comportements de consommation énergétique est **l'instauration d'une réglementation** de la consommation énergétique.

Gouvernance - *Gouvernement*

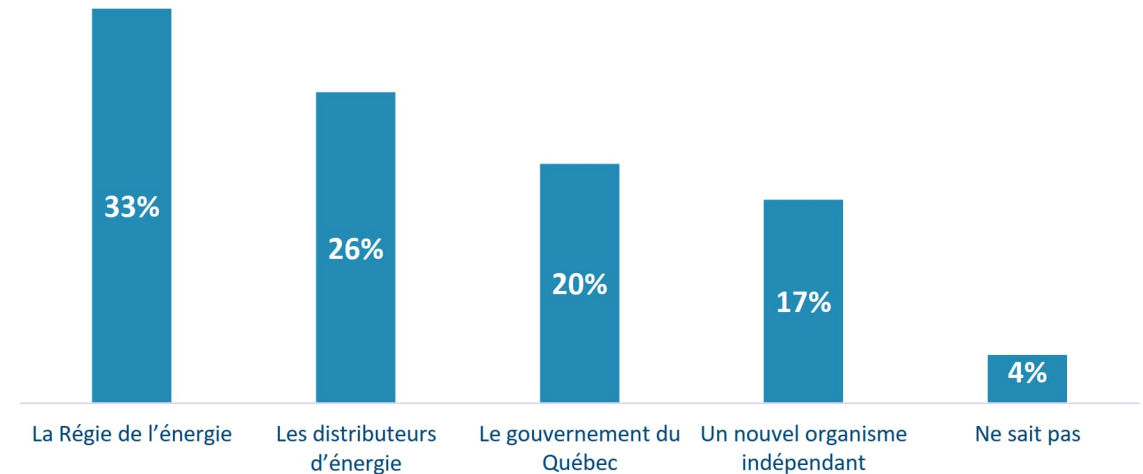
Question 25



54 % des répondants sont d'avis que le meilleur mécanisme afin de communiquer les orientations énergétiques, objectifs et cibles à atteindre par les intervenants du secteur énergétique est par l'adoption d'une **politique énergétique**.

Question 26

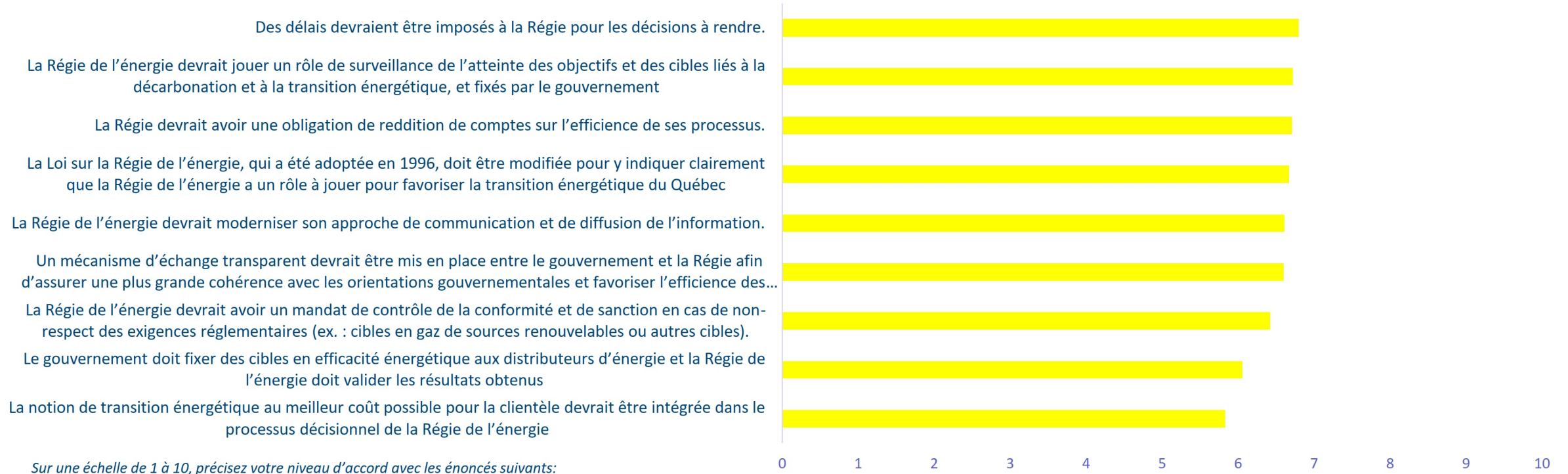
59 % des répondants sont d'avis que la Régie et les distributeurs devraient avoir le rôle d'améliorer la prévisibilité des approvisionnements énergétiques et des infrastructures à développer.



Gouvernance – Régie de l'énergie

Question 27

18

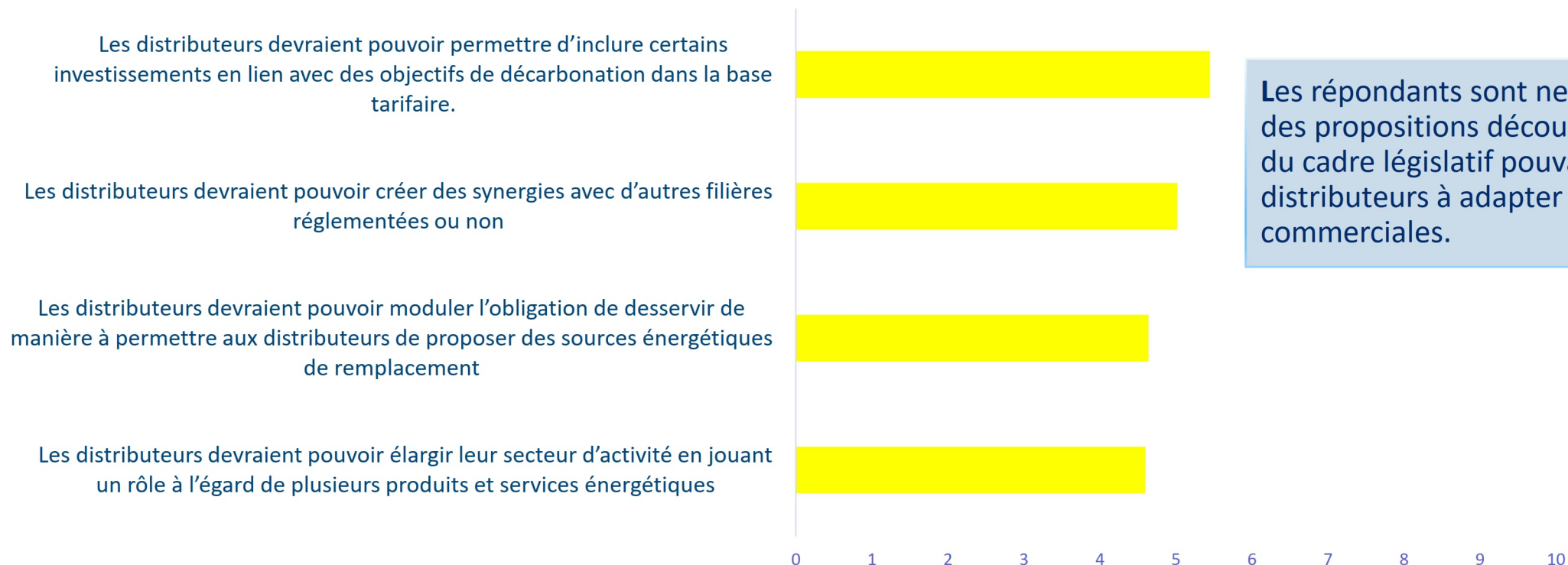


Les répondants sont en faveur de toutes les mesures.

Gouvernance – Distributeurs

Question 29

19



Les répondants sont neutres à l'égard des propositions découlant de la révision du cadre législatif pouvant aider les distributeurs à adapter leurs approches commerciales.

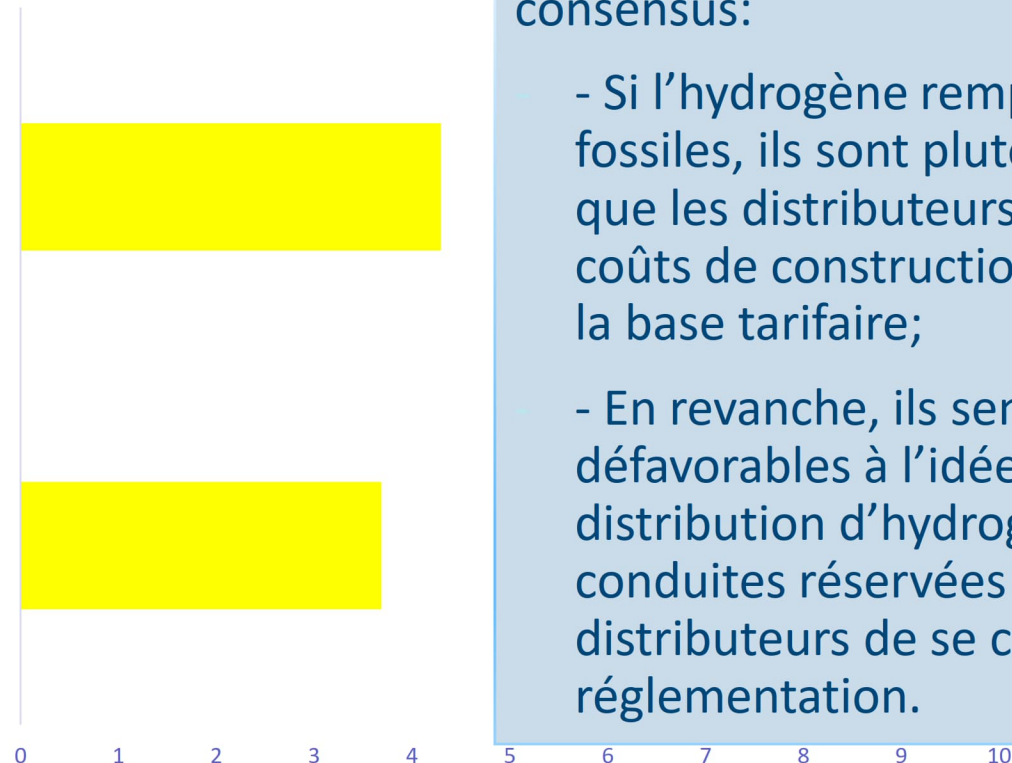
Sur une échelle de 1 à 10, précisez votre niveau d'accord avec les énoncés suivants:

Gouvernance – Distributeurs

Question 30

Les distributeurs gaziers devraient pouvoir intégrer les coûts de construction et d'exploitation de ces nouveaux réseaux à la base tarifaire de la distribution pour les consommateurs de gaz naturel, si l'hydrogène remplace les énergies fossiles

La distribution de l'hydrogène vert par des conduites réservées à cet effet devrait permettre aux distributeurs de gaz naturel de se conformer au Règlement concernant la quantité de gaz de source renouvelable devant être livrée par un distributeur



Les répondants n'arrivent pas à un consensus:

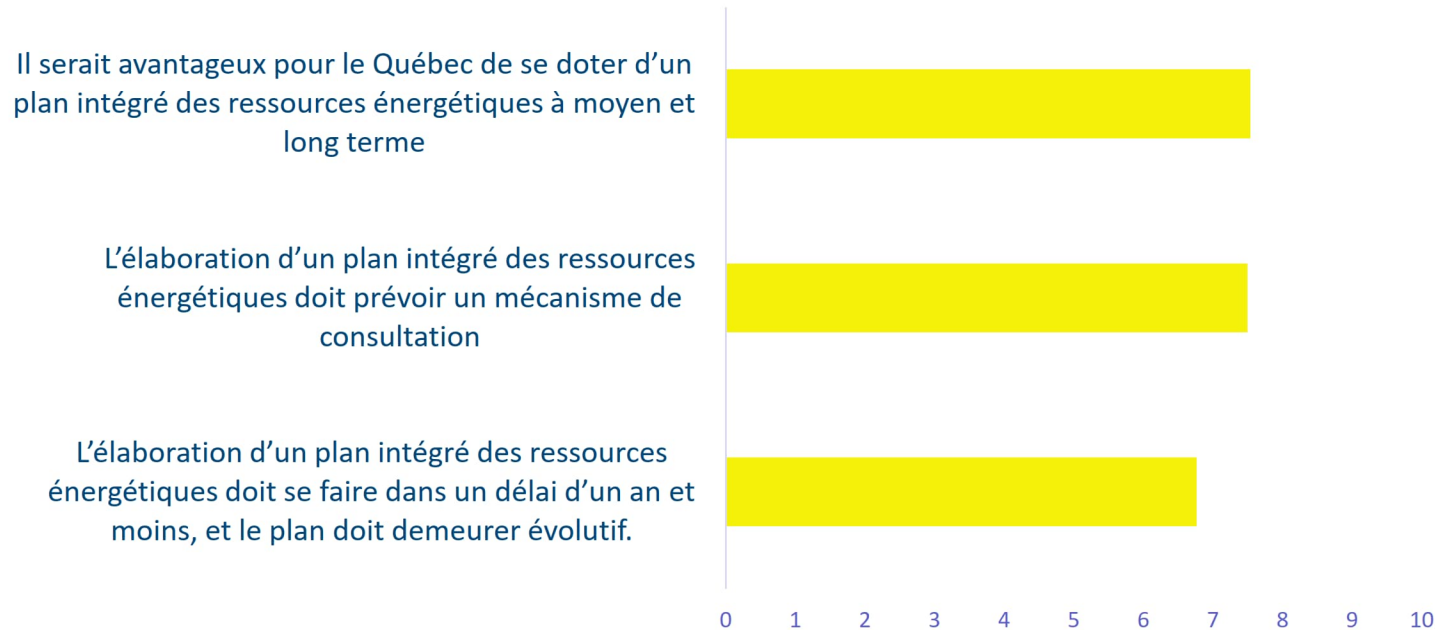
- Si l'hydrogène remplace les énergies fossiles, ils sont plutôt neutres à l'idée que les distributeurs intègrent les coûts de construction\exploitation à la base tarifaire;
- En revanche, ils semblent défavorables à l'idée que la distribution d'hydrogène vert par des conduites réservées permette aux distributeurs de se conformer à la réglementation.

Sur une échelle de 1 à 10, précisez votre niveau d'accord avec les énoncés suivants:



Gouvernance – Planification intégrée

Question 31



Les répondants sont favorables à la mise en œuvre d'un plan de gestion intégré des ressources au Québec.

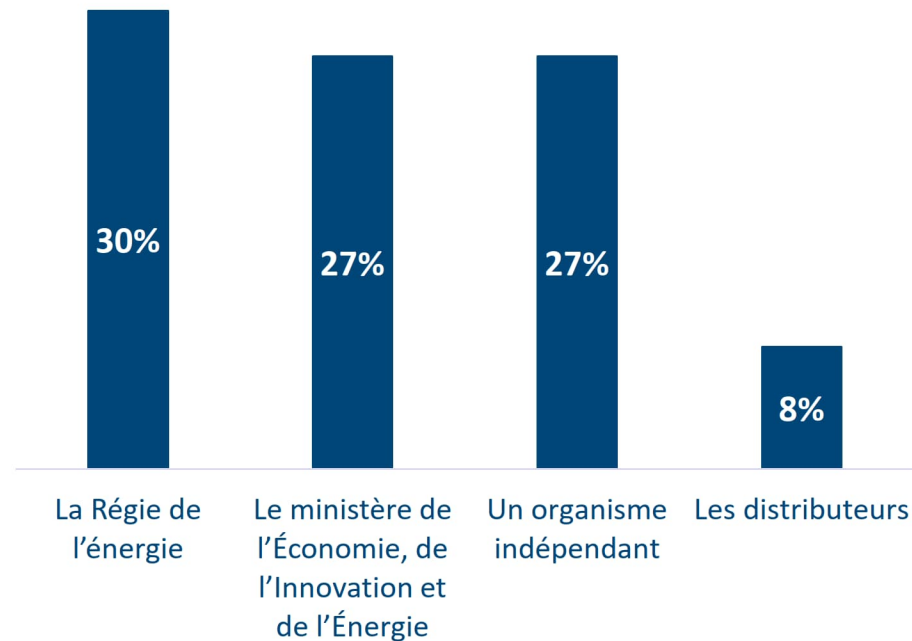
En comparaison, **89%** des répondants du questionnaire public y était favorables.

Sur une échelle de 1 à 10, précisez votre niveau d'accord avec les énoncés suivants:

Gouvernance – Planification intégrée

Question 32

Qui devrait être responsable de l'élaboration de ce plan intégré?



Questions 33-34-35

- Les experts sont partagés entre la Régie, le MEIE et un organisme indépendant en ce qui a trait à la responsabilité à l'égard de l'élaboration d'un plan intégré.

- En matière **d'approbation**, l'avis des experts est clair: **50%** des répondants pensent que le gouvernement, après avis de la Régie, devrait en être responsable.

- Leurs préoccupations par rapport aux données à y être intégrées gravitent autour des:

- objectifs et cibles de décarbonation et de transition énergétique fixés par le gouvernement;
- répercussions sur les GES;
- orientations gouvernementales;
- coûts.

- **62 %** des répondants sont d'avis que le plan intégré devrait couvrir un horizon de moyen\long terme: entre 10 et 25 ans.



Gouvernance – Transport d’électricité

Question 36

En majorité (**58 %**), les répondants sont d’avis que l’élaboration d’une planification ouverte du réseau de transport à long terme par Hydro-Québec, en collaboration avec les intervenants concernés, et approbation par la Régie est le meilleur moyen d’augmenter la prévisibilité et la transparence quant au réseau de transport d’électricité.

Élaboration d’une planification ouverte du réseau de transport à long terme par Hydro-Québec, en collaboration avec les intervenants concernés, et approbation par la Régie.

58%

Intégration du volet transport dans la planification intégrée des ressources.

27%

Création d’un organisme indépendant responsable de l’élaboration de la planification et du développement du réseau de transport, en collaboration avec les intervenants...

6%



En conclusion

L'efficacité, la sobriété énergétique ainsi que la transition énergétique sont des priorités (experts et public);

Pour changer les comportements, il y a ouverture à la mise en place de réglementations plus contraignantes et à la modulation de la tarification (experts et public);

Le gouvernement doit jouer un rôle plus proactif de diffuseur d'informations et la Régie, de régulateur (selon experts et public);

L'élaboration d'une planification intégrée est accueillie de façon favorable par les experts et par le public.

Résultats de la consultation pour le grand public

Consultation sur l'encadrement
et le développement des
énergies propres du Québec

CONSULTATION SUR L'ENCADREMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES PROPRES AU QUÉBEC

1 144 répondants

Consultation pour le grand public à partir d'un questionnaire disponible en ligne du 2 juin au 1 août 2023.

À propos du questionnaire

2

Au total, le questionnaire contenait 19 questions de différents types : à réponse unique, à échelle d'évaluation, à choix multiples, des questions ouvertes (option de réponse « Autre »). Un appel à participation a été fait au grand public pour répondre au questionnaire, aucun échantillonnage n'a été réalisé. Aucune question à caractère démographique n'a été retenue. Seuls les questionnaires complétés sont comptabilisés pour l'analyse.

Exemples de questions:

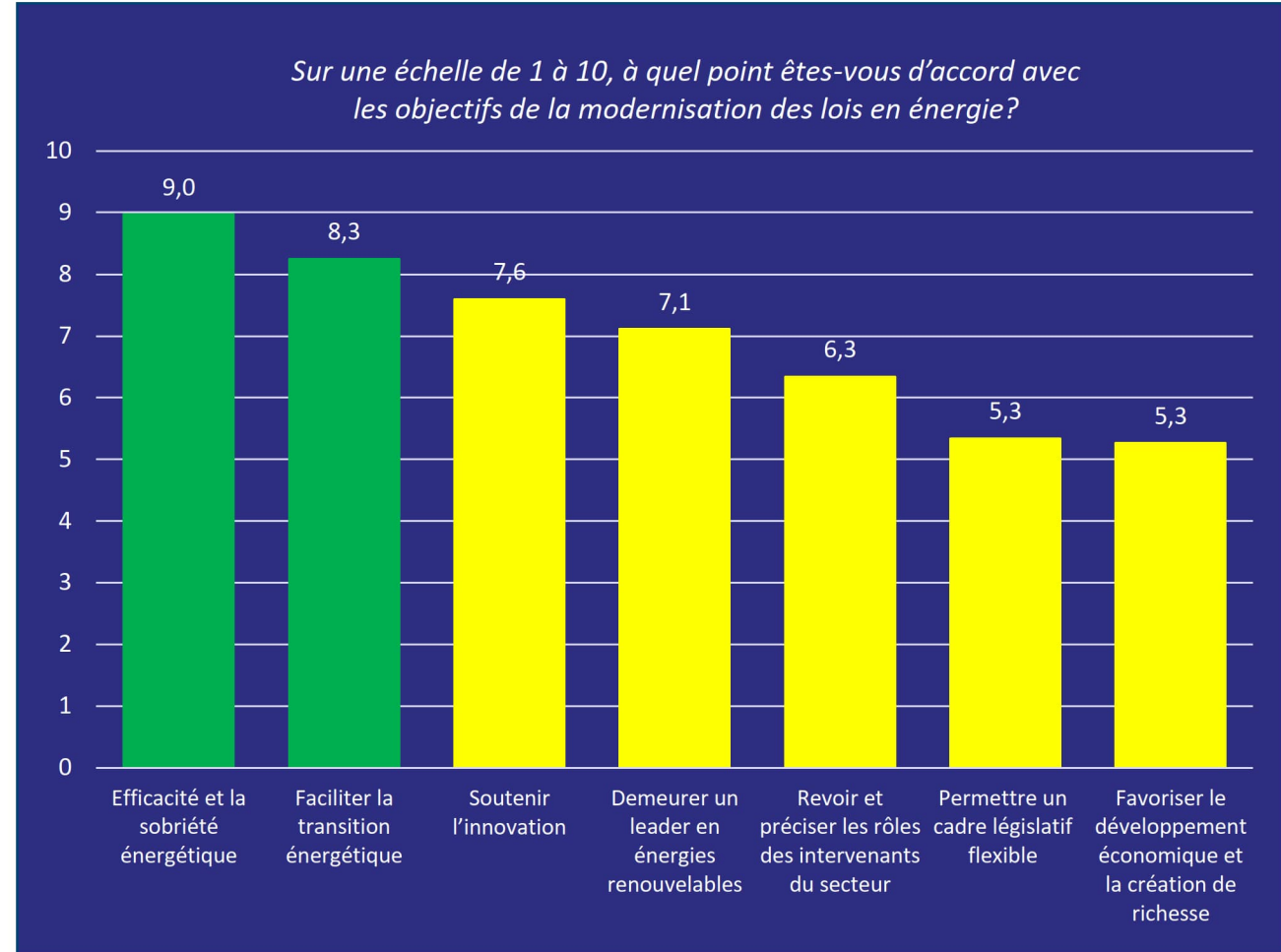
- *Votre accord sur les objectifs de la modernisation des lois en énergie?*
- *Quel est votre niveau de connaissance du rôle de la Régie de l'énergie ?*
- *Quelles sont vos trois principales préoccupations par rapport au développement énergétique du Québec?*
- *À quoi devrait servir en priorité notre énergie verte?*
- *Quoi faire avec l'interfinancement ?*
- *Qui devrait payer le surcoût du GNR?*
- *Comment investir dans la transition énergétique sans causer de préjudice aux ménages à faibles revenus ou à revenus modestes?*

Questionnaire

- Gouvernance
- Développement énergétique
- Approvisionnement
- Tarification
- Décarbonation
- Équité énergétique

Gouvernance

- Les répondants sont fortement ou moyennement en accord avec la plupart des objectifs de la modernisation des lois en énergie.
- Accroître l'efficacité et la sobriété énergétique arrive au premier rang (9/10)
- Près de la moitié des répondants (45 %) disent connaître **la Régie de l'énergie et son rôle**.
- Il y a un fort consensus à se doter d'un **plan intégré des ressources énergétiques**, 89 % des répondants disent être d'accord.
- 47% des personnes enquêtées pensent que la Régie de l'énergie devrait avoir **le rôle d'améliorer la prévisibilité des approvisionnements énergétiques et des infrastructures à développer**. Ensuite, pour 28 % des répondants, ce mandat devrait être confié à un nouvel organisme indépendant. Enfin, pour 13 % des répondants, ce rôle revient au gouvernement du Québec et pour 5 %, cela revient aux distributeurs.



Légende:

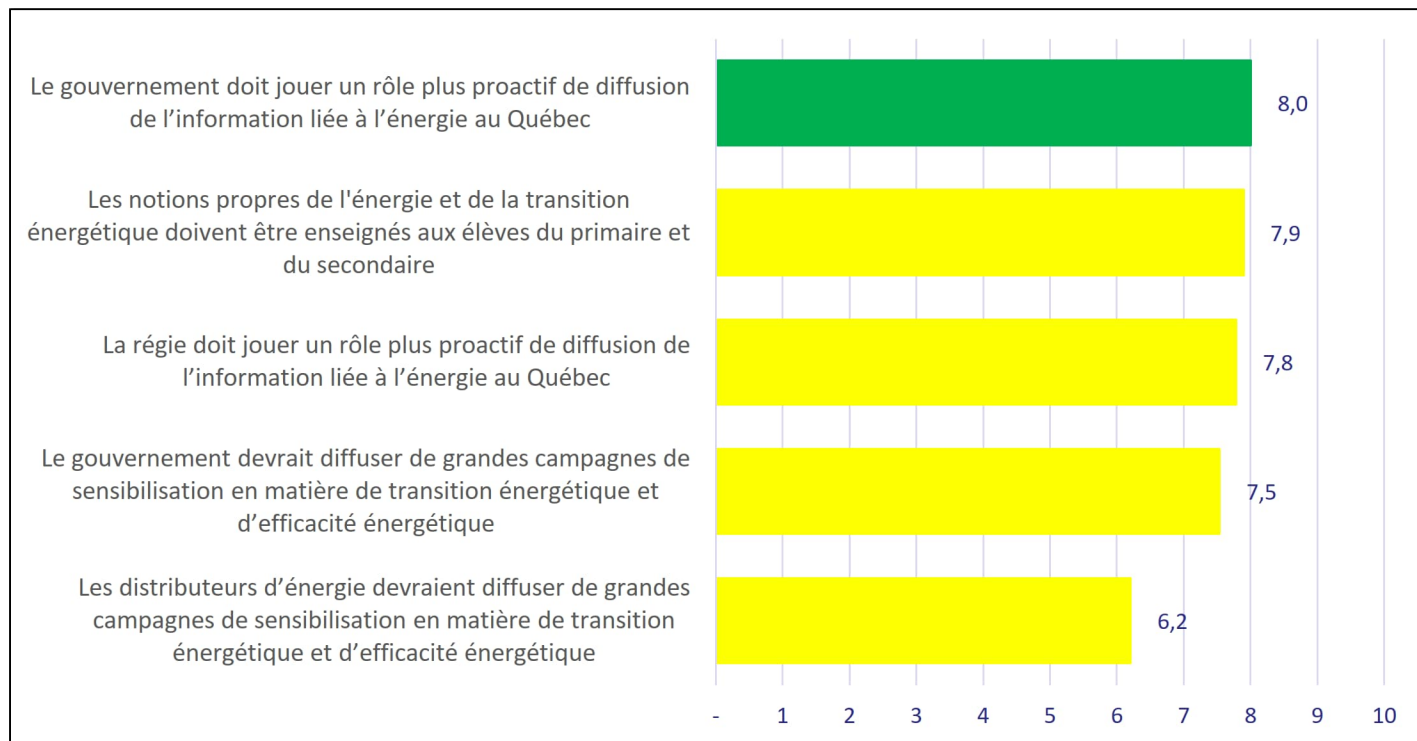
Supérieur à 8 sont fortement en accord, en vert

Entre < 8 et > 4.5 sont moyennement en accord, en jaune

Moins de 4.5 sont en désaccord, en rouge

Sensibilisation

5



Question 14: Sur une échelle de 1 à 10, précisez votre niveau d'accord avec les énoncés suivants:

Sur l'ensemble, les répondants sont favorables à la mise en place de moyen de sensibilisation. Autant le gouvernement que la Régie de l'énergie ont un rôle de diffuser de l'information liée à l'énergie au Québec.

Les trois principales préoccupations par rapport au développement énergétique du Québec sont:

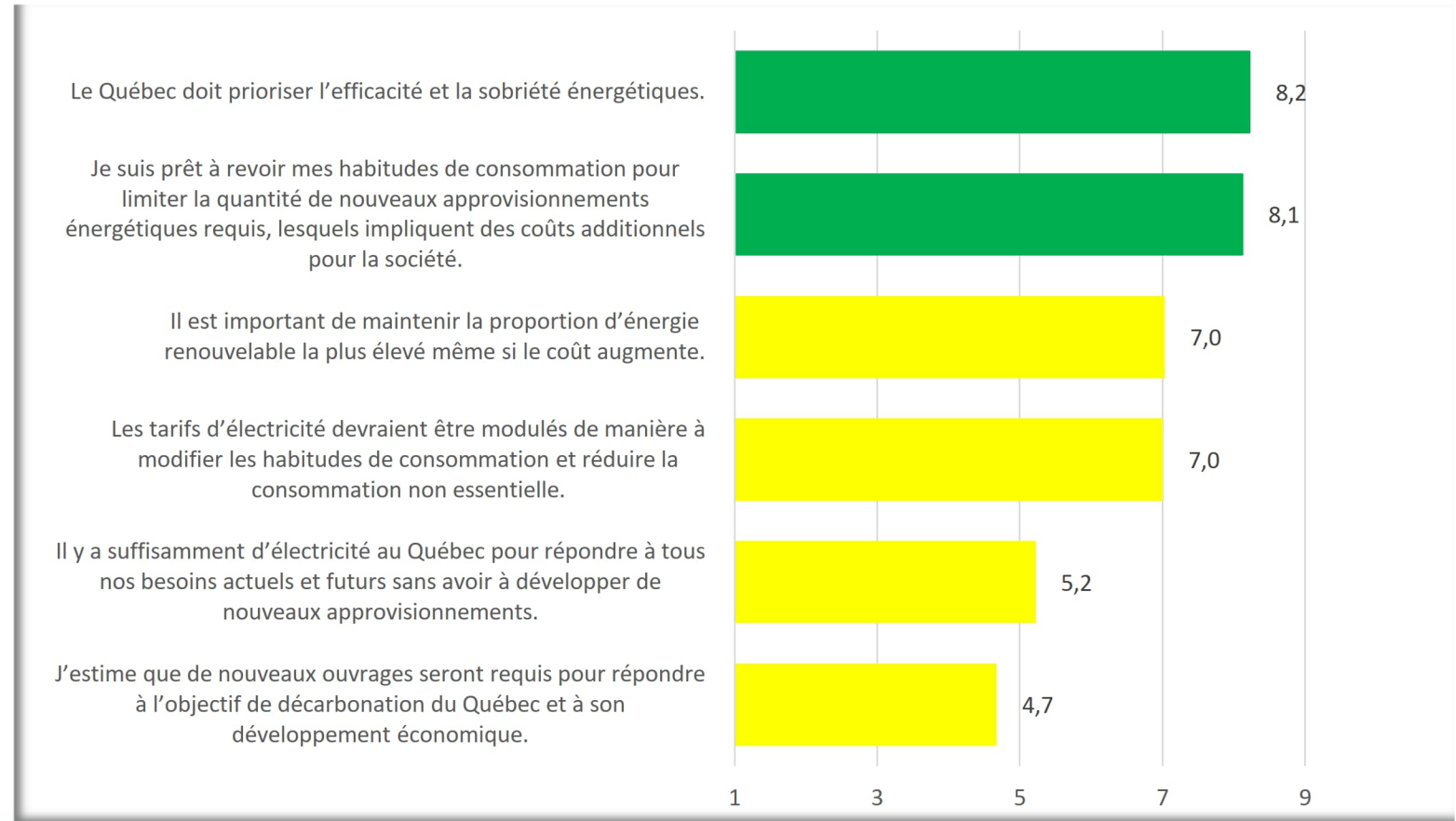
- [illegible]

Votre  **gouvernement**

Développement énergétique

Opinion sur l'approvisionnement et la gestion de la demande énergétique

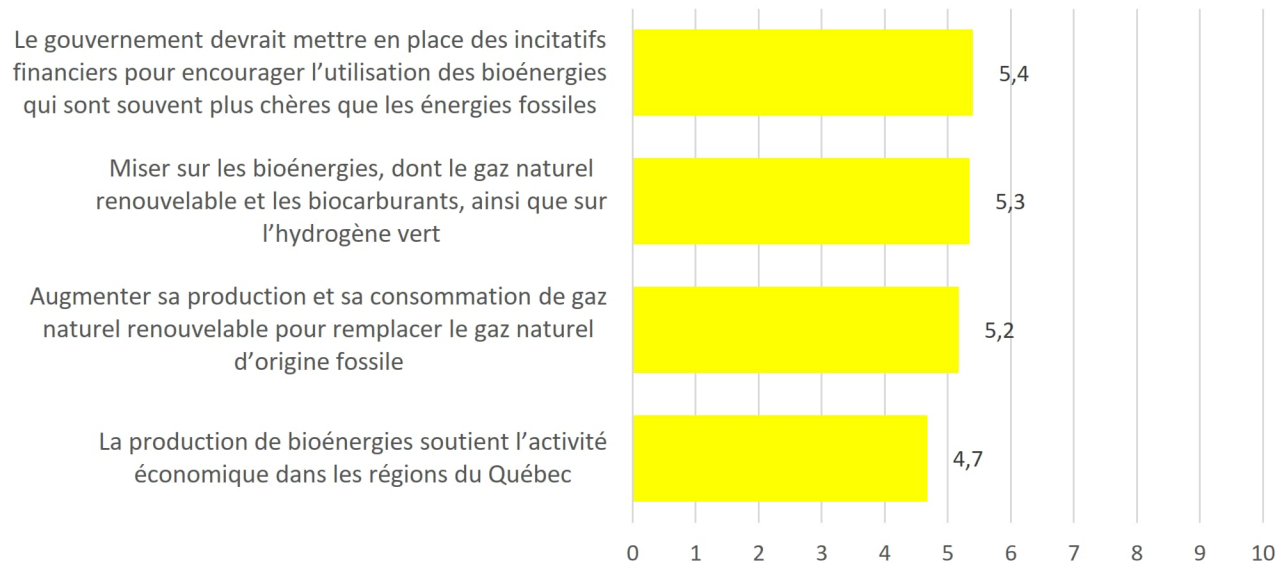
- Les répondants sont conscients qu'il n'y a pas assez d'électricité, mais répondent être en désaccord pour la construction de nouveaux ouvrages
- Ils sont fortement en accord qu'il faut prioriser l'efficacité énergétique et la sobriété énergétique



Question 3: Sur une échelle de 1 à 10, indiquez à quel point vous êtes en accord avec les énoncés suivants:

Développement énergétique

Opinion sur les bioénergies et autres mesures énergétiques



Question 15: Sur une échelle de 1 à 10, précisez votre niveau d'accord avec les énoncés suivants:

Les répondants se montrent **plutôt neutres** à l'égard des initiatives visant le **développement des bioénergies**.

..Et priorise l'efficacité énergétique, la **modernisation des ouvrages existants** et le **développement d'énergie intermittente** par rapport aux autres technologies.

Premiers au classement

1. Efficacité énergétique
2. Augmentation de la capacité des ouvrages existants
3. Développement énergie éolienne
4. Développement énergie solaire

Dév. parcs de batteries de grande puissance
Dév. énergie thermique à la bioénergie
Dév. petites centrales hydroélectriques
Dév. centrales hydroélectriques

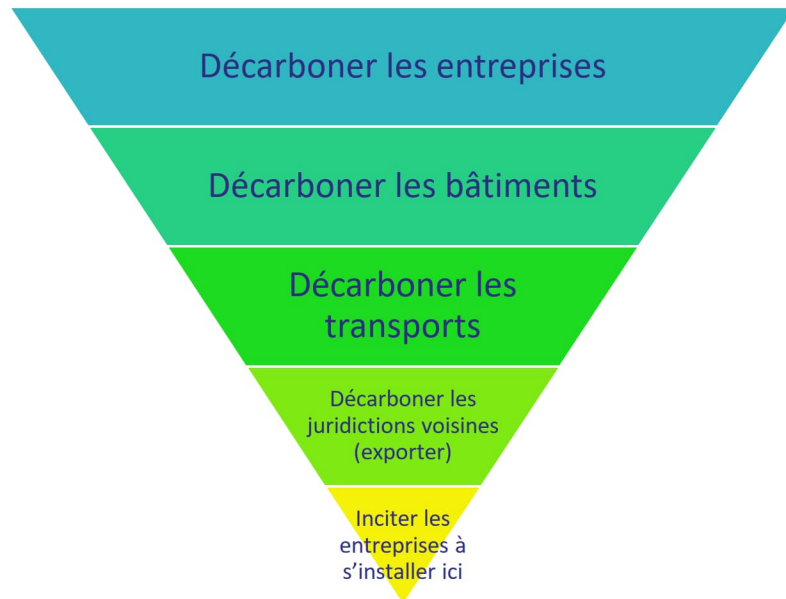
Derniers au classement

Question 8: Veuillez classer les mesures suivantes de la plus prioritaire à la moins prioritaire pour **répondre aux besoins du Québec en électricité**.

Décarbonation et habitudes de consommation

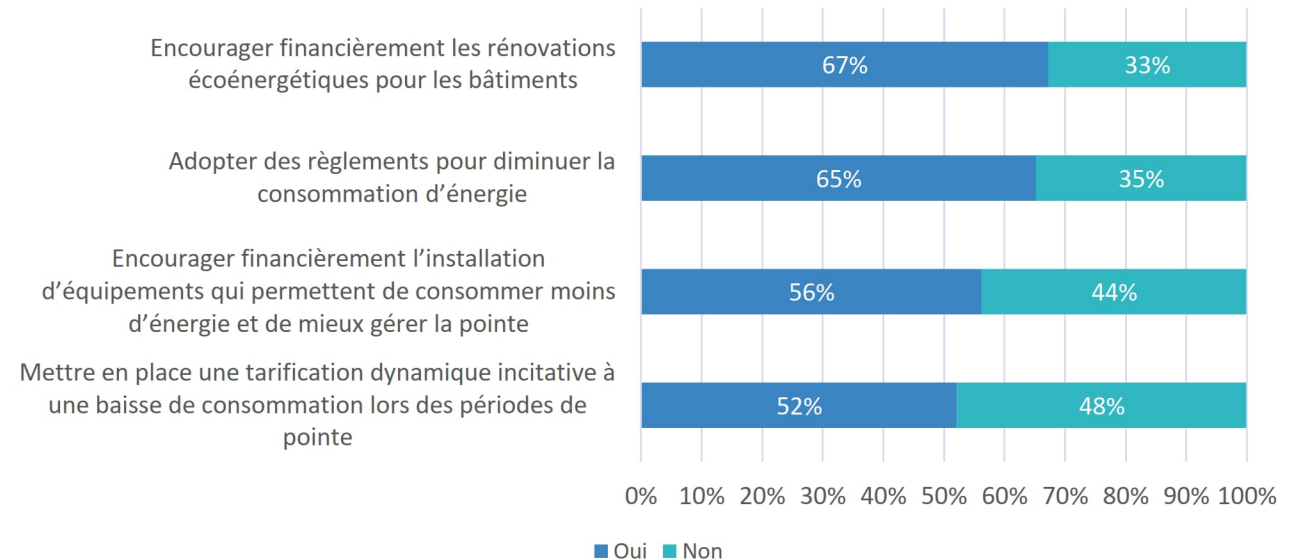
Opinion sur l'utilisation d'énergie renouvelable

Question 4: Une fois les besoins actuels comblés, à quoi devrait servir en priorité notre énergie verte?



Les répondants priorisent **une décarbonation locale** des secteurs à une décarbonation des régions voisines.

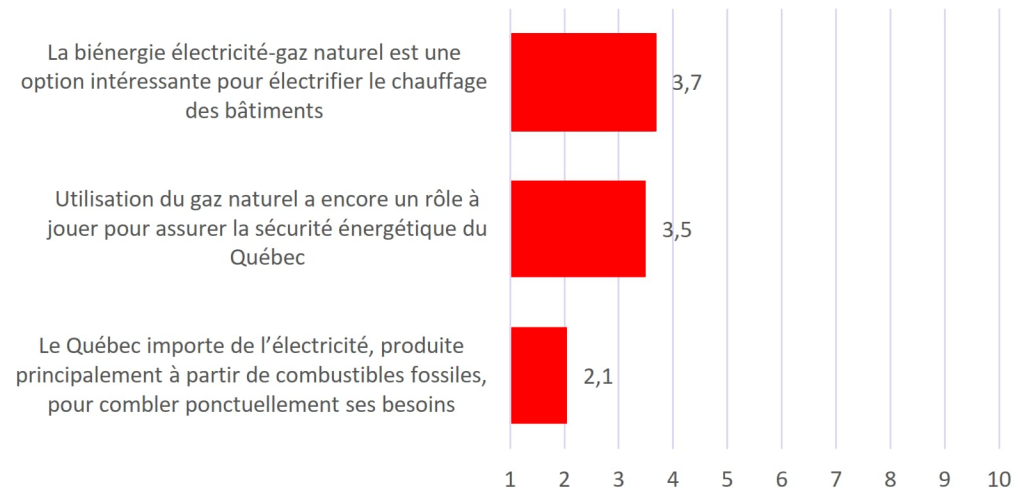
Question 5: Parmi les mesures suivantes, laquelle ou lesquelles seraient les plus appropriées pour **changer les comportements de consommation énergétique**?



Pour changer les comportements de consommation, les rénovations écoénergétiques et l'adoption de nouveaux règlements sont considérées comme les mesures les plus appropriées par près de 70 % des répondants. Pour les autres, l'opinion des répondants semble divisée.

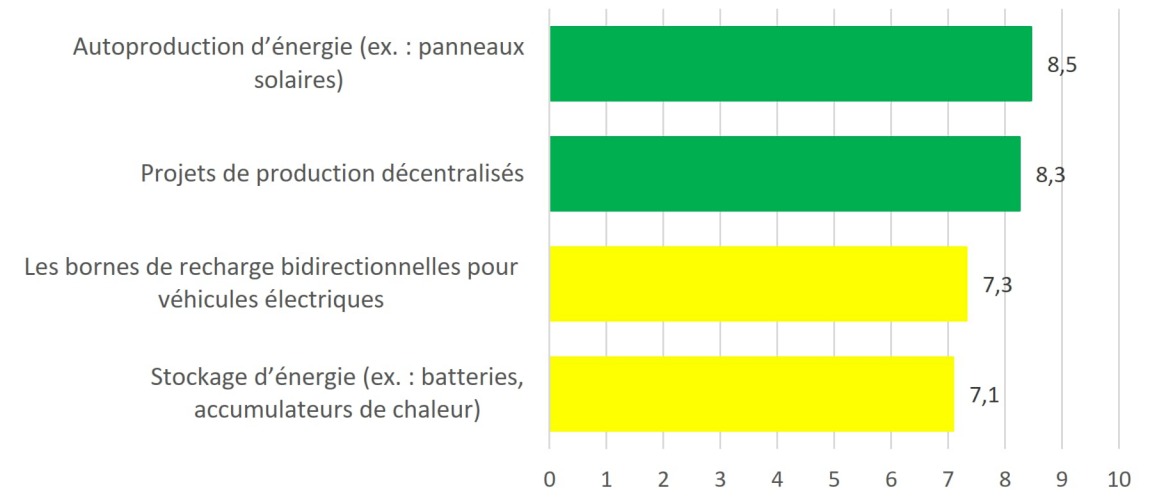
Approvisionnement

Question 6: Indiquez à quel point vous êtes en accord avec les énoncés suivants:



Les répondants ne sont pas d'accord avec l'utilisation de la biénergie et du gaz naturel pour répondre à la demande. Par contre, ils ne sont pas d'avis que le Québec devrait importer de l'électricité fossile pour combler les besoins énergétiques.

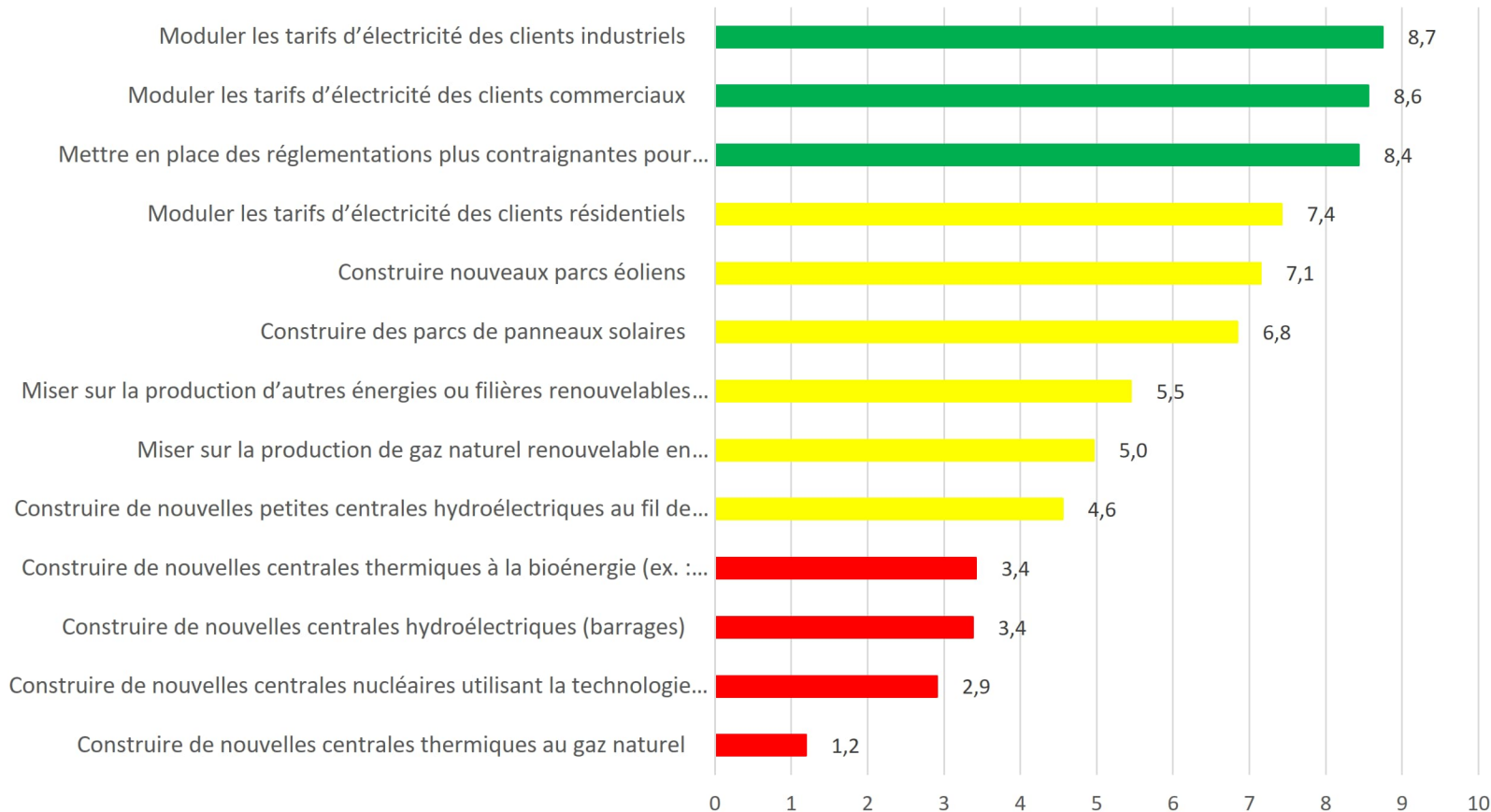
Question 9: Indiquez à quel point vous êtes favorable à ce qu'on **encourage les consommateurs à répondre eux-mêmes à leurs besoins énergétiques, en tout ou en partie**, par ces différents moyens :



Les répondants sont favorables à répondre eux-mêmes à leurs besoins énergétiques, en tout ou en partie

Approvisionnement

11

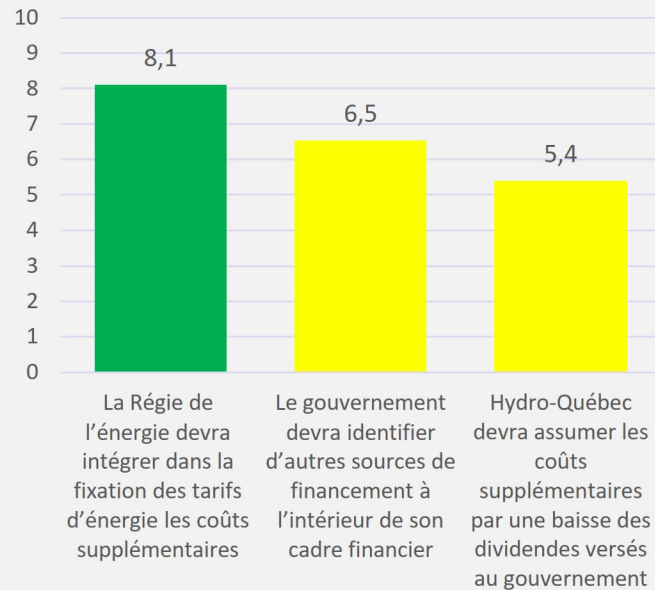


- Les répondants sont fortement favorables à **une modulation tarifaire des clients industriels et commerciaux** et à la **mise en place de réglementation plus contraignante**.
- Les répondants sont moyennement favorables à une **modulation tarifaire des clients résidentiels**.
- Il semble avoir un soutien modéré à la **construction de nouveaux parcs éoliens et solaires**.
- Il y a par contre un désaccord à l'idée de **construire de nouvelles centrales, petites ou grandes, hydroélectriques ou d'autres sources d'énergie**.

Tarification

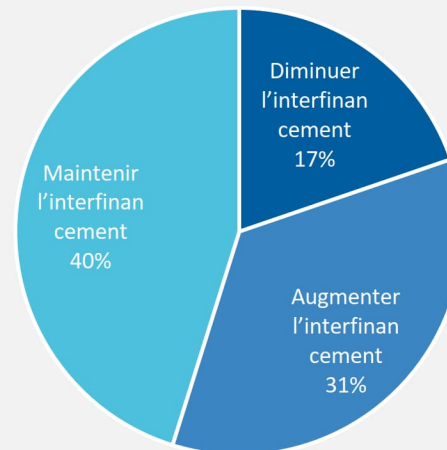
12

Question 11: Indiquez à quel point vous êtes en accord avec les énoncés suivants



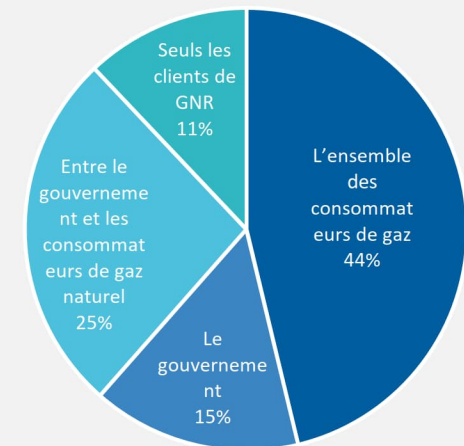
Selon les répondants, la **Régie de l'énergie doit intégrer les coûts supplémentaires** dans la fixation des tarifs d'énergie

Question 12: Selon vous, que devrait faire le Québec?



La plupart des répondants croient que **l'interfinancement devrait être maintenu à son niveau actuel**

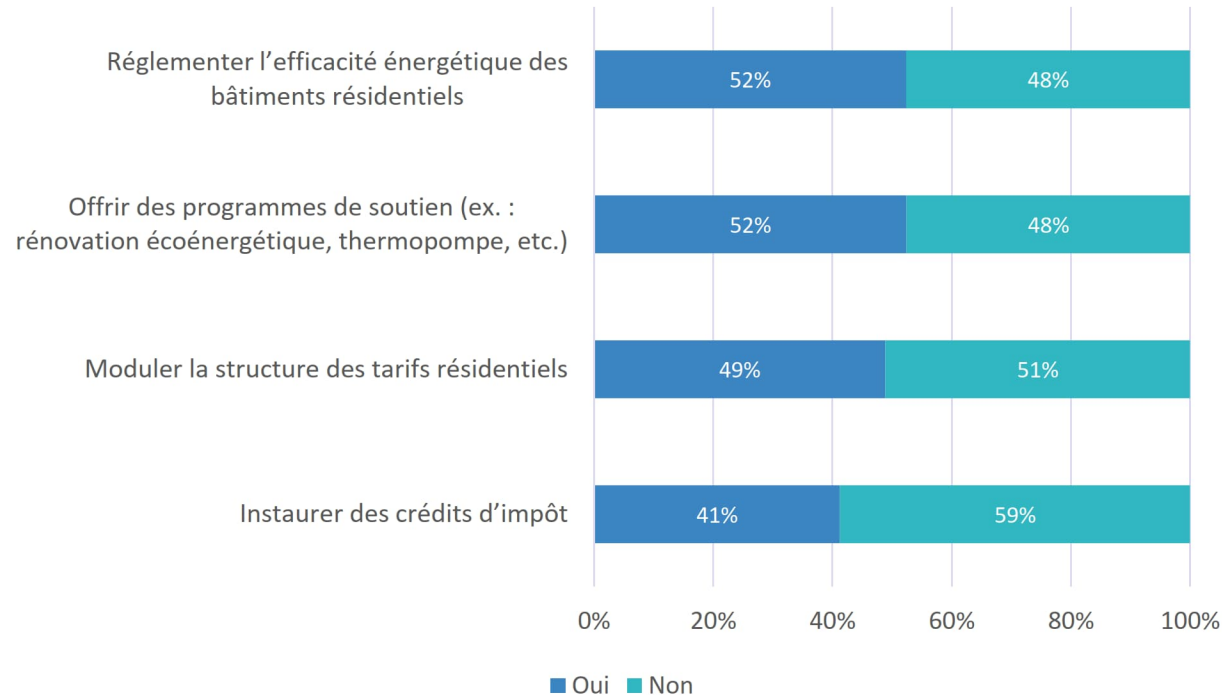
Question 16: Afin de décarboner le réseau gazier, qui devrait payer le surcoût du GNR?



Une plus grande partie des répondants croient que **le surcoût du GNR devrait être payé par l'ensemble des consommateurs de gaz**

Équité énergétique

13



Question 13: Comment investir dans la transition énergétique sans causer de préjudice aux **ménages à faibles revenus ou à revenus modestes**?

- À l'exception de l'usage des crédits d'impôt, les résultats indiquent une **opinion partagée** sur les investissements à faire pour protéger les ménages à faibles (MFR) ou à revenus modestes
- Près de 60 % des répondants affirment que **l'instauration de crédit d'impôt ne permettrait pas de mitiger les préjudices causés aux MFR ou MRM.**



En conclusion

- L'efficacité et la sobriété énergétique sont une priorité;
- Pour changer les comportements, il y a ouverture à la mise en place de réglementations plus contraignantes et à moduler la tarification;
- Le gouvernement et la Régie de l'énergie doivent jouer un rôle plus proactif de diffuseur d'informations et de régulateur;
- Une vision globale du développement du secteur énergétique est souhaitée;
- Les répondants sont conscients des enjeux d'équilibre offre-demande, mais sont frileux au développement de nouvelles filières énergétiques.